

Vendredi 20 avril 2018

Bernard Stalter, président du réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat et Muriel Pénicaud, ministre du Travail, ont clarifié en plein accord la place des chambres consulaires dans l'apprentissage de demain

Pour Bernard Stalter, président de l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat –APCMA-, la réforme de l'apprentissage doit se faire au profit des jeunes, au plus près des territoires et avec les entreprises. La mobilisation des élus des chambres et de leurs services dès la phase d'orientation jusqu'à celle de qualification fait du réseau des chambres de Métiers et de l'Artisanat –CMA- un acteur majeur du développement de l'apprentissage. C'est ce qui a conduit Bernard Stalter et la ministre du Travail à clarifier ensemble la place des chambres consulaires dans l'apprentissage de demain.

Avec 1,3 million d'entreprises artisanales, 3,1 millions d'actifs, 300 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 250 métiers différents, l'artisanat est une **filière économique de premier plan**, un formidable vivier de croissance, d'innovation et d'emplois qualifiés et une véritable réponse au problème du chômage.

En organisant des stages de découverte et en faisant intervenir des artisans qui portent la passion de leur métier dans les collèges et les lycées, **les CMA participent à la connaissance des métiers par les jeunes et à la mobilisation générale en faveur de l'emploi.**

Elles accompagnent également les entreprises et les futurs apprentis dans l'instruction du contrat d'apprentissage par des actions de conseil. Elles assurent plus généralement un **accompagnement de proximité des entreprises** sur la formation professionnelle et participent à la formation des Maîtres d'apprentissage.

Les chambres consulaires sont ainsi un partenaire de premier plan pour **l'identification des besoins en compétence des entreprises** dans le cadre de la gouvernance de l'apprentissage auprès des conseils régionaux. Le réseau des CMA est à la fois l'interlocuteur des collectivités et un représentant de toutes les branches sur les territoires y compris dans les départements qui n'ont pas de centre de formation d'apprentis –CFA-.

La force du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat –CMA- est de disposer d'un **maillage territorial performant** et d'une **connaissance fine des besoins des entreprises, notamment en terme de recrutement**, tous secteurs et tous métiers confondus. Cette organisation en hyper-proximité avec les réalités des territoires, qu'ils soient urbains, ruraux ou d'outre-mer ainsi que cette approche globale, interprofessionnelle, font du réseau des CMA le **facilitateur du lien entre les jeunes, l'entreprise et les institutions.**

Pour le président Stalter, l'écoute de Muriel Pénicaud a été un facteur déterminant du dialogue et de la concertation sur les missions des chambres dans l'objectif commun de préciser aux CMA le cadre rénové de leur action : « *nous avons maintenant, en matière d'apprentissage, **toutes les compétences pour organiser sur le terrain la mise en œuvre progressive de la loi avec nos CFA** ».*

Contact presse

Géraldine Squenel : 01 44 43 10 65 - [squnel@apcma.fr](mailto:squenel@apcma.fr)

Suivez l'APCMA sur [Twitter](#) / [Facebook](#) / [Instagram](#) www.apcma.fr